



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le mot du Président

La vie de notre station d'épuration des eaux usées est rythmée par la vie de la population et les conditions climatiques, notamment les précipitations. Celles-ci se sont avérées dans la moyenne des années précédentes, sans intensité excessive pouvant perturber le fonctionnement de la STEP. Il est aussi réjouissant de constater que la population raccordée à la STEP croît conformément aux hypothèses prises il y a une décennie lors du début de renouvellement de ses installations, pour aujourd'hui atteindre 266'168 habitants.

Le renouvellement de celles-ci se poursuit avec la construction du nouveau traitement biologique dont la taille du bâtiment nous impressionne et l'avancement nous satisfait. Sa mise en service est prévue en 2025, conformément au calendrier.

Bien d'autres défis relevés collectivement ont encore embelli l'année 2024 ; je relève ici la désignation du projet lauréat du nouveau bâtiment administratif qui nous a séduit par son intégration harmonieuse à l'édifice existant et ses solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique et d'écologie, l'autorisation octroyée par le Conseil d'administration de réaliser une nouvelle ligne d'incinération des boues d'épuration afin de remplacer, en fin de cette décennie, l'actuel incinérateur, et encore l'octroi du cautionnement par la Ville de Lausanne des emprunts qu'Epura SA contractera pour couvrir ses futures dépenses d'investissement.

Sur le front de l'exploitation de la STEP, la digestion, la déshydratation et l'incinération des boues d'épuration ont enduré des difficultés en cours d'année 2024 : la première nous a surpris par le minutieux suivi qu'elle requière lorsque l'indigestion la guette ; la seconde nous alerte lorsque son entretien laisse à désirer en raison d'un long délai d'approvisionnement de pièces détachées alors que la troisième nous rappelle son âge avancé en peinant à maîtriser l'émission de ses fumées et en s'arrêtant parfois à l'improviste.

Ces difficultés sont autant d'occasions pour le personnel d'exploitation d'affiner ses connaissances dans la conduite et l'entretien des nouvelles installations alors que les équipes de projets se concentrent à faire avancer les études et les travaux.

Le Conseil d'administration a vu sa composition s'adapter suite à la démission de l'un de ses membres. Je lui exprime ici toute ma gratitude pour ses conseils avisés qui nous ont accompagnés dès la fondation de la Société et jusqu'à ce jour. Le Conseil s'est réuni à six reprises pour diriger la société tout en relevant les défis que constituent les nouveaux projets (bâtiment administratif et ligne d'incinération).

J'adresse mes vifs remerciements pour leur engagement et leur soutien aux membres du Conseil d'administration et me réjouis des débats qui ne manqueront pas de l'animer.

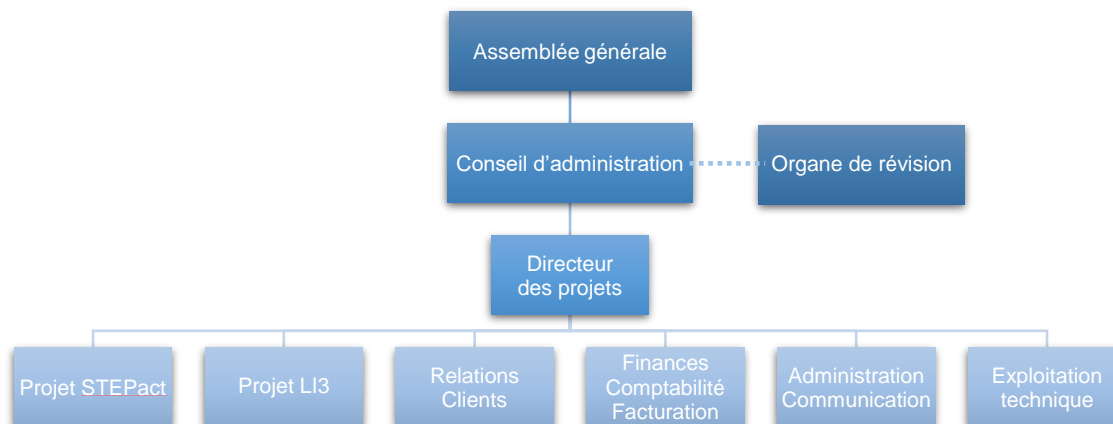


Au terme de cet exercice 2024, le Conseil d'administration remercie le personnel d'exploitation de la STEP à continuer à tirer le meilleur parti des nouvelles installations et félicite le directeur et les équipes des projets pour leur engagement à étudier et réaliser les projets.

Pierre-Antoine Hildbrand
Conseiller municipal
Président du Conseil d'administration d'Épura SA

Organisation

L'organisation d'Epura SA se décline comme suit :



Le nombre d'équivalents plein temps affectés aux projets STEPact et LI3 (nouvelle ligne d'incinération des boues d'épuration) est augmenté de 2 ept pour atteindre 10.8 ept au 31.12.2024.

Le personnel chargé de l'exploitation compte au 31.12.2024, 41.5 équivalents plein temps et 4 auxiliaires (ept), et a son propre organigramme, sous la direction de M. Guillermo Grunauer, chef d'usine. Il est rattaché à la division *production et épuration* du service de l'eau.

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 6 mars 2024 de manière restreinte. Selon l'art. 731 al. 2 CO, il a été renoncé à la présence de l'organe de révision.

Le représentant de la Ville de Lausanne, l'actionnaire unique, y a adopté le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2023, et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration.

A cette occasion, le représentant de la Ville de Lausanne a élu un nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Bourquin, démissionnaire. Le nouvel administrateur, élu pour un mandat d'une année, est M. Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois. Il a également procédé à la réélection des autres membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une année, notamment M. Hildbrand, Président, et M. Company, Vice-Président, ainsi que de Fidinter SA, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2024.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

M.	Pierre-Antoine Hildbrand	président	depuis 2016
M.	Xavier Company	vice-président	depuis 2021
M.	Sébastien Apothéloz	administrateur	depuis 2015

M. Florent Pichon	administrateur depuis 2024
Me Estelle Chanson	administratrice depuis 2020
Mme Danièle Petoud	administratrice depuis 2021
Mme Delphine Waroux	administratrice depuis 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière le 28 février, 16 avril, 26 juin, 2 septembre, 18 septembre et le 5 novembre, pour débattre et gérer les affaires structurelles, administratives et financières de la société.

Différents objets lui ont également été soumis par voie de consultation informatique entre les séances.

Historique 2015-2023 de la société

Les principales dates de la société Epura SA sont :

- 16.06.2015 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2015/21 consacré à la politique municipale en matière de protection des eaux, et notamment à l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la station d'épuration de la région lausannoise
- 20.08.2015 Décision, de la Municipalité de Lausanne, de créer la société anonyme chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy, société qui porte le nom d'**Epura S.A.** et désignation des membres de son Conseil d'administration
- 01.09.2015 Assemblée constitutive d'Epura SA
- 15.09.2015 Inscription d'Epura SA au Registre du Commerce
- 15.09.2015 Première séance du Conseil d'administration, composé de M. Olivier Français, directeur des travaux, président, Mme Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, vice-présidente, ainsi que MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 01.01.2016 Reprise par Epura SA des bâtiments, équipements et installations, existant sur la parcelle n°4204 de Lausanne, y compris les ouvrages et parties intégrantes grevant d'autres parcelles et le domaine public
- 12.04.2016 Première Assemblée générale ordinaire
- 17.08.2016 Assemblée générale extraordinaire pour la nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration, désignés par la Municipalité de Lausanne le 7 juillet 2016, à savoir MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 04.04.2017 Deuxième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP,

- Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 25.09.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de la Commune de Lausanne à Epura SA
- 18.10.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de l'Entente Mèbre-Sorge à Epura SA
- 01.01.2018 Le directeur des projets, l'assistante administrative et les collaborateurs en charge du projet STEPact sont rattachés, depuis le 1^{er} janvier 2018 au service de l'eau.
- 20.03.2018 Troisième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Olivier Français de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 01.06.2018 Assemblée générale extraordinaire pour la désignation de Fidinter SA comme organe de révision.
- 04.10.2018 Modification de la servitude de la canalisation d'égouts 389'846 de l'Entente Mèbre-Sorge.
- 19.03.2019 Quatrième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Michel Odier de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau et, Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 20.09.2019 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection du remplaçant de M. Michel Odier, M. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP et de deux nouvelles administratrices externes au sein du Conseil d'administration, Me Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et, Mme Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 20.03.2020 Cinquième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 07.10.2020 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection de la remplaçante de Me Miriam Mazou qui n'a pas souhaité renouveler son mandat au sein du Conseil d'administration, Me Estelle Chanson.

- 24.03.2021 Sixième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 31.08.2021 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection des remplaçants de MM. Jean-Yves Pidoux et Michel Pellegrinelli, démissionnaires, Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP et M. Xavier Company, directeur des services industriels lausannois.
- 11.03.2022 Septième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 08.03.2023 Huitième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, MM. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 06.03.2024 Neuvième Assemblée générale ordinaire.
Election du remplaçant de MM. Emmanuel Bourquin, démissionnaire, M. Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, MM. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.



Rapport de l'organe de révision

fidinter

EPURA SA, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2024

Lausanne, le 4 mars 2025

70725 CH/ZU/DX

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de
EPURA SA, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EPURA SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024 le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 12 à 21) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 4 mars 2025

Fidinter SA

SEQ Signatur électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-niveau agréé
Réviseur responsable

SEQ Signatur électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

er Vincent Zünd
Expert-comptable diplômé
Expert-niveau agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, annexe)

EPURA SA, Lausanne

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes	2024		2023	
		CHF	%	CHF	%
ACTIF					
Actif circulant		13'208'923.22	6.9	18'844'844.79	10.1
Trésorerie	1	5'462'600.80		14'774'800.27	
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2	737'451.35		922'375.10	
Autres créances à court terme	3	5'152'409.99		343'861.16	
Actifs de régularisation	4	1'856'461.08		2'803'808.26	
Actif immobilisé		177'078'542.19	93.1	168'079'431.19	89.9
Immobilisations corporelles	5	176'604'274.64		167'130'896.09	
Immobilisations incorporelles	6	474'267.55		948'535.10	
Total de l'actif		190'287'465.41	100.0	186'924'275.98	100.0
PASSIF					
Capitaux étrangers à court terme		10'037'465.41	5.3	12'574'275.98	6.7
Dettes résultant d'achats et de prestations	7	5'432'027.53		8'499'009.17	
Dettes à court terme portant intérêts	8	2'850'000.00		1'600'000.00	
Passifs de régularisation	9	1'755'437.88		2'475'266.81	
Capitaux étrangers à long terme		180'150'000.00	94.7	174'250'000.00	93.2
Dettes à long terme portant intérêts	10	180'150'000.00		174'250'000.00	
Capitaux étrangers		190'187'465.41	99.9	186'824'275.98	99.9
Fonds propres		100'000.00	0.1	100'000.00	0.1
Capital-actions		100'000.00		100'000.00	
Bénéfice reporté		-		-	
Bénéfice de l'exercice		-		-	
Total du passif		190'287'465.41	100.0	186'924'275.98	100.0

EPURA SA, Lausanne

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Notes	2024		2023	
		CHF	%	CHF	%
Produits nets des ventes et des prestations de services		30'887'871.56	100.0	28'875'099.18	100.0
Chiffre d'affaires brut	11	30'887'871.56		28'875'099.18	
Charges directes d'exploitation		-16'298'196.56	-52.8	-15'134'662.88	-52.4
Personnel emprunté exploitation		-5'615'654.13		-5'191'922.41	
Autres charges directes d'épuration	12	-10'682'542.43		-9'942'740.47	
Bénéfice brut d'exploitation		14'589'675.00	47.2	13'740'436.30	47.6
Charges d'exploitation		-5'287'493.15	-17.1	-4'873'880.40	-16.9
Charges de personnel	13	-1'936'764.88		-1'886'996.19	
Autres charges d'exploitation	14	-3'350'728.27		-2'986'884.21	
Résultat d'exploitation avant amortissements		9'302'181.85	30.1	8'866'555.90	30.7
Amortissements sur immobilisations	15	-6'441'517.44	-20.9	-6'133'041.31	-21.2
Résultat d'exploitation avant intérêts		2'860'664.41	9.3	2'733'514.59	9.5
Charges et produits financiers	16	-2'929'491.19	-9.5	-2'695'164.59	-9.3
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	17	68'826.78		-38'350.00	
Bénéfice de l'exercice		-	0.0	-	0.0

EPURA SA, Lausanne

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2024	2023
	CHF	CHF
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3'978'428.97	10'575'485.74
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements sur immobilisations corporelles	6'441'517.44	6'133'041.31
Variation des provisions à court terme	-	-
Variation des créances résultant de ventes et de prestations	184'923.75	1'168'987.75
Variation des autres créances à court terme	191'451.17	-131'025.98
Variation des actifs de régularisation	947'347.18	476'681.78
Variation des dettes résultant d'achats et de prestations *	-3'066'981.64	3'431'426.05
Variation des passifs de régularisation	-719'828.93	-503'625.17
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15'440'628.44	-19'620'961.26
Investissement dans des immobilisations corporelles *	-17'932'302.54	-24'940'677.81
Subventions reçues	2'491'674.10	5'319'716.55
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2'150'000.00	3'400'000.00
Remboursements d'emprunts	-2'850'000.00	-26'600'000.00
Augmentation d'emprunts	10'000'000.00	30'000'000.00
VDL - placement à terme	-5'000'000.00	-
Variation de la trésorerie	-9'312'199.47	-5'645'475.52
Justification		
Solde de trésorerie au 1er janvier	14'774'800.27	20'420'275.79
Solde de trésorerie au 31 décembre	5'462'600.80	14'774'800.27
Variation de la trésorerie	-9'312'199.47	-5'645'475.52

* La variation des dettes résultant d'investissements n'est pas considérée dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, mais est comprise dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition. Les escomptes sont portés en diminution du prix d'achat. Les intérêts liés au financement des constructions en cours, ainsi que les prestations internes liées au suivi du chantier ne sont pas activés.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire dès leur mise en exploitation. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

31.12.2023

Des coûts complémentaires de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements ont été affectés aux phases 1 et 2 pour respectivement CHF 28'313 et CHF 1793'713 sur l'exercice 2023. Des subventions reçues pour les investissements Biogaz (phase 2) ont été portées en diminution des coûts de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements pour un total de CHF 700'000.

Ces immobilisations étant amorties dès la date de mise en exploitation des phases concernées (phase 1 : 2018; phase 2 : 2021), l'exercice 2023 a enregistré des amortissements complémentaires pour un total de CHF 313'314 selon détail présenté à la note 15.

31.12.2024

Des coûts complémentaires de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements ont été affectés aux phases 1 et 2 pour respectivement CHF 47'348 et CHF 3'928'092 sur l'exercice 2024.

Ces immobilisations étant amorties dès la date de mise en exploitation des phases concernées (phase 1 : 2018; phase 2 : 2021), l'exercice 2024 a enregistré des amortissements complémentaires pour un total de CHF 516'187 selon détail présenté à la note 15.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Véhicules et machines	5 à 10 ans	(selon durée de vie)
- Installations électromécaniques (reprises)	4 ans	
- Exutoire et traitement des graisses (repris)	10 ans	
- Bâtiments administratifs	30 ans	
- Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)	40 ans	
- Parties mécaniques et électromécaniques	20 ans	
- Parties électromécaniques en milieu agressif	10 ans	
- Organe de mesures, commandes et de régulation (MCR)	10 ans	
- Sécurisation du Site	6 ans	(dès l'exercice 2020)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles rachetées à la Ville de Lausanne lors de la constitution de la société sont amorties sur une durée de 6 ans dès l'exercice 2020.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
II. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat		
1. Trésorerie	5'462'600.80	14'774'800.27
PostFinance	380'026.52	238'880.57
Banque Cantonale Vaudoise, c/c	23'124.95	22'945.15
UBS SA, c/c	5'059'449.33	14'512'974.55
2. Créances résultant de ventes et de prestations de services	737'451.35	922'375.10
Créances envers des tiers	397'257.90	537'200.80
Créances envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	340'193.45	385'174.30
3. Autres créances à court terme	5'152'409.99	343'861.16
Créances envers la TVA	78'280.86	297'362.77
Impôt anticipé à récupérer	31'411.35	7'578.40
Acomptes fournisseurs	10'686.73	12'763.94
Frais à refacturer	32'031.05	26'156.05
VDL - placement à terme 5.08.2024-7.02.2025 - 1.25 %	5'000'000.00	-
4. Actifs de régularisation	1'856'461.08	2'803'808.26
Autres charges payées d'avance	56'160.82	20'593.50
VDL - DDP 1er semestre N+1	315'312.50	315'312.50
VDL - Ristourne CO2	-	258'989.33
VDL - Facturation complémentaire prestations Epura au Service de l'eau	668'121.14	1'562'053.35
Intérêts sur placement à terme - Ville de Lausanne	23'222.20	-
Subvention ASIG Biogaz à recevoir	459'753.12	-
Ajustement tarif vente Biogaz	333'891.30	646'859.58
5. Immobilisations corporelles	176'604'274.64	167'130'896.09
Equipements	5.1 63'016'159.52	58'545'504.10
Immeubles et constructions	5.2 102'709'892.57	95'242'947.70
Frais communs durant la construction	5.3 20'782'370.45	20'754'918.09
Subventions reçues	5.4 -9'904'147.90	-7'412'473.80

Les engagements liés aux retenues de garanties ne sont pas comptabilisés et se montent à un total d'environ CHF 168'309 au 31.12.2024 (CHF 3'719'608 à fin 2023).

Les montants concernant les phases en exploitation seront activés lors de la libération des garanties et amortis sur la durée résiduelle des investissements concernés.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
5.1 Equipements	63'016'159.52	58'545'504.10
Machines et appareils	27'918.99	27'918.99
Fonds d'amortissement machines et appareils	-11'167.59	-5'583.79
Equipements d'exploitation	69'697'601.67	67'344'080.30
Fond d'amortissement équipements d'exploitation	-24'170'441.63	-20'037'197.23
Equipements mobiles	99'154.05	99'154.05
Fonds d'amortissement équipements mobiles	-80'214.65	-60'383.85
Véhicules	32'408.00	32'408.00
Fond d'amortissement véhicules	-32'408.00	-32'408.00
Equipements d'exploitation en construction	17'453'308.68	11'177'515.63

Incertitude concernant l'évaluation des équipements

De la corrosion a été détectée sur les gaines de ventilation des installations de traitement des boues d'une valeur estimée à 2 mio, ce qui pourrait nécessiter un amortissement complémentaire qui ne peut pas être estimé à la date du bilan.

L'estimation provient d'un bureau d'ingénieur-conseil, et a été calculée sur la base de l'évaluation du coût de remplacement des gaines corrodées. Les gaines sont actuellement en fonctionnement. Leur durée de vie résiduelle sera plus courte par l'avènement de la corrosion, la diminution de leur durée reste à déterminer.

5.2 Immeubles et constructions	102'709'892.57	95'242'947.70
Immeubles d'exploitation	54'491'161.33	52'752'108.14
Fond d'amortissement Immeubles d'exploitation	-6'981'093.78	-5'384'942.84
Génie civil - Exutoire	2'124'399.60	2'124'399.60
Fond d'amortissement Génie civil - Exutoire	-1'911'959.65	-1'699'519.70
Immeubles d'exploitation en construction	54'150'958.39	47'255'611.73
Immeuble administratif PF en construction	836'426.68	195'290.77

Les immeubles sont grevés d'un droit de superficie avec une redevance annuelle de CHF 630'625 jusqu'au 4 février 2076.

5.3 Frais communs à répartir	20'782'370.45	20'754'918.09
Frais de construction et d'équipements à ventiler	20'782'370.45	20'754'918.09
5.4 Subventions reçues	-9'904'147.90	-7'412'473.80
Subvention nette Etat de Vaud - traitement azote	-9'904'147.90	-7'412'473.80

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
6. Immobilisations incorporelles	474'267.55	948'535.10
Essais pilotes pour le traitement des micropolluants	2'614'012.68	2'614'012.68
Fonds amortissement essais pilotes traitement micropolluants	-2'178'344.08	-1'742'675.28
Etude Phos4Life *	-	-
Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	231'592.40	231'592.40
Fonds amortissement Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	-192'993.45	-154'394.70
* Une subvention de l'Etat de Vaud avait été portée en diminution des coûts de l'étude Phos4Life en cours pour un montant net de CHF 102'000; le solde du coût de l'étude d'un montant de CHF 108'000 a fait l'objet d'un amortissement intégral à charge de l'exercice 2023.		
7. Dettes résultant d'achats et de prestations	5'432'027.53	8'499'009.17
Dettes envers des tiers	4'521'348.48	7'183'840.57
Dettes envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	910'679.05	1'315'168.60
8. Dettes à court terme portant intérêts	2'850'000.00	1'600'000.00
Part à court terme des emprunts	2'850'000.00	1'600'000.00
9. Passifs de régularisation	1'755'437.88	2'475'266.81
Intérêts courus sur emprunts	866'260.50	916'650.70
VDL - Solde à payer prestations Service de l'eau à Epura	309'199.07	527'198.55
VDL - Solde à payer coûts de personnel Service de l'eau à Epura	-	284'706.96
VDL - Estimation ajustement tarifs vente Biogaz	-	332'704.82
VDL - intérêts cautionnement	409'166.65	351'361.10
VDL - Prestation Service Informatique	109'399.00	-
Provision autres charges à payer et divers	61'412.66	62'644.68
10. Dettes à long terme portant intérêts	180'150'000.00	174'250'000.00
PostFinance, à Berne (8.12.2016-8.12.2031) - 1.1 %	30'000'000.00	30'000'000.00
CPEG à Genève (15.12.2023-15.12.2043) - 1.9 %	5'000'000.00	5'000'000.00
UBS SA, à Zurich (30.06.2023-30.06.2038) - 2.5 %	24'250'000.00	25'000'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2033) - 1.149 %	20'000'000.00	20'000'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2042) - 1.415 %	30'000'000.00	30'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.04.2019 - 15.04.2044) - 1.03 %	25'750'000.00	26'600'000.00
UBS SA, à Zurich (02.12.2019 - 02.12.2027) - 0.15 %	15'000'000.00	15'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.06.2022 - 15.06.2038) - 2.065 %	23'500'000.00	24'250'000.00
Banque Alternative Suisse (31.01.2024 - 31.01.2034) - 1.75 %	9'500'000.00	-
Moins : part à court terme des emprunts	-2'850'000.00	-1'600'000.00

Les emprunts auprès de l'UBS, de la CPGE et de la Banque Alternative Suisse sont au bénéfice de garanties de la Ville de Lausanne.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
11. Chiffre d'affaires brut	30'887'871.56	28'875'099.18
Produits bruts prestations STEP :		
- Ville de Lausanne, vente énergie	1'818'230.32	1'639'356.85
- Autres produits STEP	2'602'552.46	2'816'228.61
- Subvention Biogaz	459'753.12	687'559.73
Produits contrat de prestations Ville de Lausanne	25'983'735.25	23'708'353.57
Loyers encaissés	23'600.41	23'600.42
12. Autres charges directes d'épuration	-10'682'542.43	-9'942'740.47
Fournitures pour les traitements des eaux usées	-2'633'719.20	-2'358'924.76
Alimentation et élimination	-5'356'762.90	-4'919'281.26
Frais de transports	-277'149.92	-279'377.01
Taxe fédérale micropolluants	-2'356'488.00	-2'325'555.00
Outillage	-58'422.41	-59'602.44
13. Charges de personnel	-1'936'764.88	-1'886'996.19
Personnel emprunté administratif	-1'647'289.59	-1'651'162.50
Indemnités du Conseil d'administration	-119'223.70	-111'973.37
Autres charges de personnel	-170'251.59	-123'860.32
14. Autres charges d'exploitation	-3'350'728.27	-2'986'884.21
Droit de superficie et loyers	-630'625.00	-630'625.00
Entretien et réparation des biens-fonds du PA	-1'501'306.91	-1'204'646.95
Entretien et réparation des biens meubles	-96'482.43	-110'800.24
Téléphone, frais de port	-4'938.86	-4'855.13
Prestations facturées diverses	-118'651.23	-114'222.95
Prestations facturées diverses par Ville de Lausanne	-187'500.00	-148'900.01
Honoraires de laboratoire	-57'361.52	-97'620.01
Honoraires de l'organe de révision	-19'500.00	-9'000.00
Honoraires de comptabilité	-197'540.01	-200'468.75
Honoraires d'étude, expertises	-109'231.85	-73'192.72
Honoraires pour prestations de conseil en gestion, fiscalité	-20'600.00	-700.00
Assurances	-96'805.50	-119'710.05
Matériel de bureau, cotisations	-9'212.12	-3'750.46
Frais de communication	-26.88	-700.75
Imprimés, publications	-3'747.17	-4'030.02
Droits et émoluments	-97'610.90	-103'030.89
Frais de nettoyage	-52'263.57	-52'809.46
Frais informatiques	-140'721.63	-102'656.88
Autres charges d'exploitation	-6'602.69	-5'163.94

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
15. Amortissements sur immobilisations	-6'441'517.44	-6'133'041.31
Equipements d'exploitation, Véhicules :		
- Amortissements complémentaires nets phases 1 et 2 *	-385'590.36	-239'040.60
- Amortissements ordinaires	-3'773'068.64	-3'603'605.74
Génie Civil - Exutoire	-	-212'439.95
Immeubles d'exploitation :		
- Amortissements complémentaires nets phases 1 et 2 *	-130'596.34	-74'273.42
- Amortissements ordinaires	-1'677'994.55	-1'421'414.05
Immobilisations incorporelles	-474'267.55	-474'267.55
Amortissement intégral étude Phos4Life	-	-108'000.00

* Amortissements complémentaires sur les coûts affectés aux phases 1 & 2 postérieurement à la date de mise en exploitation (2018 pour phase 1 et 2021 pour phase 2) pour la part concernant la période allant de la mise en exploitation jusqu'à la fin du précédent exercice.

16. Charges et produits financiers	-2'929'491.19	-2'695'164.59
Intérêts passifs sur emprunts	-2'608'834.65	-2'172'918.75
Intérêts VDL sur cautions	-409'166.65	-351'361.10
Autres charges financières	-2'482.01	-468.66
Autres produits financiers	92'100.73	22'817.75
Commissions et frais pour acquisition de financement	-1'108.61	-193'233.83

17. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	68'826.78	-38'350.00
Unité filtre mobile eau industrielle - test	-	-38'350.00
Excédent de transitoire ASIG 2023	-137'886.58	-
Excédent de transitoire Tarifs Biogaz 2023	143'813.36	-
Excédent de transitoire intérêts 2023 cautionnements VDL	62'500.00	-
Excédent de provision honoraires	400.00	-

III. Informations complémentaires

18. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

EPURA SA n'a pas eu de personnel propre au cours des exercices 2024 et 2023, les charges de personnel figurant dans le compte de résultat correspondent aux montants facturés par la Ville de Lausanne.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
19. Actifs engagés en garantie de dettes de la société		
Actifs engagés en garantie de dettes de la société	102'709'892.57	95'242'947.70
Immeubles et constructions	102'709'892.57	95'242'947.70
Hypothèque nominative selon DDP	1'875'000.00	1'875'000.00

20. Engagements conditionnels

Engagements conditionnels

Litiges en cours de procédure	pm	pm
-------------------------------	----	----

Il existe un litige concernant la révocation de l'adjudication du traitement des micropolluants au consortium Suez - Techfina qui a fait l'objet d'un recours et dont l'issue est actuellement incertaine.

Un second litige est apparu dans le courant de l'année 2024 concernant les travaux adjugés à une entreprise dans le cadre du projet STEPact. EPURA SA a mandaté un bureau d'ingénieurs pour analyser les prétentions de cette entreprise d'un montant de CHF 8'094'996.08 en lien avec les travaux adjugés. Selon le décompte final du bureau d'ingénieurs, le montant dû s'élèverait à CHF 1'047'129.40 (TTC). Les positions étant très divergentes et les pourparlers presque inexistant, il n'est actuellement pas possible de se prononcer sur l'issue de ce litige. Aucune provision n'a été constituée considérant que la position d'EPURA SA est solidement étayée.

21. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil d'administration, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2024 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

22. Honoraires de l'organe de révision

Honoraires de l'organe de révision	20'100.00	9'700.00
Prestations de révision (yc transitoires)	19'500.00	9'000.00
Autres prestations	600.00	700.00

23. Autres informations

Activités opérationnelles d'EPURA SA

Les travaux de construction des nouvelles infrastructures de traitement des eaux de la STEP ont débuté en 2016 et devraient vraisemblablement se poursuivre jusqu'en 2029. Les ouvrages des phases 1 et 2 du projet d'investissement ont été mis en exploitation respectivement en 2018 et 2021. En parallèle aux constructions en cours, l'exploitation opérationnelle de la station d'épuration est effectuée par le personnel du Service de l'eau sous la conduite d'EPURA SA, dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre la Ville de Lausanne et EPURA SA.

Exonération fiscale

EPURA SA est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital selon décision de l'Administration cantonale des impôts du 16 janvier 2014.

Prestations facturées par la Ville de Lausanne

Prestations facturées par la Ville de Lausanne	15'177'563.70	13'868'065.55
Prestations Service de l'eau (TTC)	8'973'099.85	7'602'654.80
Autres prestations (TTC)	6'204'463.85	6'265'410.75

Commentaires sur le compte de bilan de l'exercice

Le total des actifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 190'287'465.41** (+1.8% par rapport à l'exercice 2023).

Cette hausse de +MCHF 3.4 se constitue de **l'actif circulant** moins élevé de -CHF 5.6 et de **l'actif immobilisé** plus élevé de +MCHF 9.

L'évolution de **l'actif circulant** s'explique notamment par :

- la **trésorerie** (-MCHF 9.3) : la baisse du niveau des liquidités au 31.12.2024 par rapport au 31.12.2023 est principalement imputable :
 - ✓ aux dépenses d'investissements liées aux projets pour -MCHF 17.9 ;
 - ✓ au remboursement d'emprunt pour -MCHF 2.8 ;
 - ✓ compensée par la facturation des amortissements des phases 1 et 2 pour +MCHF 6.4 ;
 - ✓ l'émission d'un nouvel emprunt de +MCHF 10 ;
 - ✓ aux versements d'acomptes de subvention pour +MCHF 2.5 ;
 - ✓ à la variation des dettes à court terme pour -MCHF 7.5.

Le paiement des factures d'exploitation est couvert par la trésorerie dégagée sur les acomptes mensuels versés par la Ville de Lausanne ainsi que sur les produits bruts d'exploitation de la STEP.

Les flux de trésorerie dégagés par les activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans le tableau en page 3 des comptes annuels.

- les **créances résultant de ventes et de prestations de services** (-KCHF 185) : les postes ouverts au 31.12.2024 correspondent pour la plus grande part à la facturation :
 - ✓ des ventes de biométhane et de chaleur aux Services industriels de Lausanne (novembre et décembre) ;
 - ✓ du remboursement de la rétrocession de la taxe CO₂ par les SIL ;
 - ✓ des prestations de traitement des boues d'épurations des autres STEP (quatrième trimestre).
- les **autres créances à court terme** (+KCHF 4'809) augmentent principalement en raison du prêt contracté par la Ville de Lausanne auprès d'Epura SA pour MCHF 5 compensé par une baisse des créances ouvertes auprès de l'administration fiscale.
- les **actifs de régularisation** (-KCHF 947) : la diminution des actifs de régularisation s'explique principalement par :
 - ✓ un produit à recevoir pour les prestations d'Epura SA facturées au Service de l'eau (acomptes versés insuffisants) inférieur de -KCHF 894 par rapport à 2023 ;
 - ✓ le montant à recevoir (-KCHF 259) au titre de la rétrocession de la taxe CO₂ de l'exercice 2023 (facture émise en 2024) ;
 - ✓ le montant à recevoir de subvention d'aide à la production de biométhane (+KCHF 460) ;
 - ✓ l'ajustement du tarif du biométhane injecté sur le réseau des SIL inférieur à 2023 (-KCHF 312) ;

- ✓ les intérêts courus à recevoir sur le placement à terme auprès de la Ville de Lausanne pour +KCHF 23 ;
- ✓ l'augmentation des autres charges payées d'avance pour +KCHF 35.

L'évolution de l'**actif immobilisé** s'explique notamment par :

- les **immobilisations corporelles et incorporelles** qui évoluent de +MCHF 9, par :
 - ✓ les dépenses d'investissement des phases 2 et 3 du projet STEPact (+MCHF 17.9) ;
 - ✓ la comptabilisation des subventions sur investissement reçues en diminution de l'actif immobilisé pour -MCHF 2.5 ;
 - ✓ la comptabilisation sur 2024 des amortissements sur les immobilisations (-MCHF 6.4) comme suit :
 - complément d'amortissements sur les immobilisations du projet (phase 1 et 2) sur les années 2018 à 2023 (-KCHF 516) ;
 - amortissements sur les immobilisations de la phase 2 du projet (prétraitement, traitement primaire, digestion des boues, et production de biogaz) (-KCHF 5'451) ;
 - amortissements sur les immobilisations incorporelles (-KCHF 474).

Le total des passifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 190'287'465** (+1.8% par rapport à l'exercice 2023).

Cette hausse de +MCHF 3.4 se constitue des **capitaux étrangers à court terme** moins élevés de -MCHF 2.5, des **capitaux étrangers à long terme** plus élevés de +MCHF 5.9, alors que les **fonds propres** sont restés constants.

L'évolution des **capitaux étrangers à court terme** s'explique notamment par :

- les **dettes résultant d'achats et de prestations** qui diminuent de -MCHF 3.0 principalement :
 - ✓ la baisse des factures ouvertes adressées par les mandataires et entreprises travaillant sur les projets (-KCHF 2'815) ;
 - ✓ la baisse des dettes envers la Ville de Lausanne (-KCHF 240) ;
 - ✓ compensée par une augmentation des factures ouvertes adressées par les fournisseurs de réactifs et une facture ouverte de SAIDEF SA pour l'incinération des boues des autres STEP suite à l'arrêt du four de Vidy +KCHF 70).
- les **dettes à court terme portant intérêts** qui augmentent de +MCHF 1.2 en raison de l'amortissement prévu sur 2025 de deux nouveaux emprunts.
- les **passifs de régularisation** qui baissent de -KCHF 720 par :
 - ✓ la comptabilisation en 2023 d'une note de crédit à émettre en faveur des Services industriels de Lausanne pour tenir compte de l'ajustement tarifaire sur les ventes de biométhane (-KCHF 333) ;
 - ✓ la comptabilisation d'intérêts courus moins élevés qu'en 2023 (-KCHF 50) ;
 - ✓ la comptabilisation d'un solde à payer au Service de l'eau inférieur à 2023 (-KCHF 503) ;
 - ✓ la comptabilisation des prestations informatiques 2023 (factures reçues en 2024) pour +KCHF 110 ;
 - ✓ la comptabilisation des intérêts sur cautionnement des emprunts par la Ville de Lausanne supérieurs à 2023 (+KCHF 58) ;
 - ✓ la comptabilisation de provisions diverses inférieures de -KCHF 1 par rapport à 2023.

L'évolution des **capitaux étrangers à long terme** s'explique par :

- ✓ l'émission d'un nouvel emprunt en 2024 (+MCHF 10) ;
- ✓ le remboursement des emprunts effectués en 2024 (-MCHF 3.6).

Commentaires sur le compte de résultat de l'exercice

Le **chiffre d'affaires brut** (produits nets des ventes et des prestations de services) de l'exercice sous revue atteint un résultat de **CHF 30'887'871.56** (+7% par rapport à l'exercice 2023).

Cette augmentation de +KCHF 2'013 s'explique par :

- la hausse des recettes en lien avec le **contrat de prestations « Ville de Lausanne »** (+KCHF 2'275) ;
- la plus grande quantité de chaleur remise au réseau de chauffage à distance (+KCHF 178) ;
- la baisse de la subvention d'exploitation pour soutenir la production de biométhane (-KCHF 227) ;
- une baisse des autres produits STEP (-KCHF 214) due principalement à une plus petite quantité traitée de boues en provenance d'autres STEP.

Les produits du **contrat de prestations Ville de Lausanne** couvrent, en outre, les **charges** :

- **directes d'exploitation**, qui se sont avérées plus élevées (+KCHF 1'164) en raison notamment :
 - ✓ d'une augmentation des effectifs du personnel d'exploitation de la STEP ;
 - ✓ d'une plus grande consommation des produits nécessaires au traitement de l'eau ;
 - ✓ de l'augmentation du prix de l'électricité ;
 - ✓ d'une augmentation des tarifs de mise en décharge des déchets de l'incinération ;
 - ✓ d'une augmentation du nombre d'équivalent-habitants pour le calcul de la taxe sur les micropolluants.
- **d'exploitation** plus élevées (+KCHF 414) en raison principalement :
 - ✓ d'une augmentation des effectifs du personnel de projets ;
 - ✓ d'une hausse des coûts d'entretien des bâtiments et installations ;
 - ✓ d'une hausse des prestations de pompage et vidange ;
 - ✓ d'une hausse des prestations d'expertises et études notamment pour l'aide à la mise en exploitation des nouvelles installations ;
 - ✓ d'une hausse des frais de conseil en gestion pour amorcer le projet de récupération du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration ;
 - ✓ d'une hausse des coûts transverses facturés par la Ville de Lausanne ;
 - ✓ d'une hausse des frais informatiques.
- **d'amortissements sur immobilisations** moins élevés (KCHF +308) en raison de :
 - ✓ l'amortissement intégral des études sur la récupération du phosphore en 2023 (-KCHF 108) ;

- ✓ la fin des amortissements en 2023 des installations rachetées à la Ville de Lausanne lors de la constitution de la société Epura SA (-KCHF 212) ;
- ✓ la hausse des amortissements sur les installations des phases 1 et 2 du projet STEPact suite à la correction pour tenir compte des nouvelles factures de chantier reçues en 2024 (+KCHF 628).
- **de charges financières** plus élevées (+KCHF 234) principalement en raison de :
 - ✓ charges d'intérêts plus élevées liées à l'émission des emprunts courant 2023 et début 2024 (+KCHF 494) ;
 - ✓ autres produits financiers plus élevés suite au relèvement des taux rémunérateurs des comptes courants et au placement à court terme d'une partie de la trésorerie (-KCHF 69) ;
 - ✓ une baisse des coûts d'émission des emprunts suite au passage sur la plateforme Loanbox (-KCHF 192).
- **de charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période** plus élevés (+KCHF 107).

Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues (STEP de Vidy)

Traitement des eaux

Volumes reçus, traités et déversés

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus en entrée de STEP ont atteint 39.2 millions de m³, analogues aux 39,0 millions de m³ arrivés en 2023. Il faut rappeler néanmoins qu'une grande partie des eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritiques, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'268 mm en 2024, similaires aux 1'223 mm de l'année précédente, se situant légèrement en-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

L'évolution des différents volumes susmentionnés est récapitulée comme suit :

		2021	2022	2023	2024
En entrée	m ³	43'580'234	34'006'327	38'985'346	39'175'835
Déversé (en entrée, sans traitement)	m ³	5'794'008	2'198'314	4'046'497	2'931'344
En sortie de STEP (après traitements)	m ³	32'259'811	31'808'013	34'938'849	36'244'491

Equivalents-habitants

Le nombre d'équivalents-habitants calculés s'élève à 292'060 EH en 2024 (290'830 EH en 2023). Cette unité de mesure permet d'évaluer la charge traitée à la STEP en se basant sur la quantité moyenne de pollution émise par personne et par jour. Le nombre d'habitants effectivement raccordés ne cesse d'augmenter, passant de 261'832 habitants en 2023 à 266'168 en 2024 (+4'336).

		2021	2022	2023	2024
Calculés	EH	230'664	276'612	290'830	292'060
Effectivement raccordés	H	255'009	258'395	261'832	266'168

Résidus reçus, extraits et évacués

Les tonnages de résidus liquides et solides réceptionnés à la STEP par camions ou par les canaux des eaux usées sont :

		2021	2022	2023	2024
Vidange fosses septiques	t	276	203	176	179
Dépotages liquides et boueux	t	2'120	2'009	2'637	2'462
W-C chimiques / autres	t	752	772	238	117
Détritus interceptés aux grilles	t	509	455	590	559
Sables captés à Vidy	t	208	72	120	244
Sables Vuachère / Capelard	t	35	56	80	91
Sables d'autres STEP	t	54	152	84	51

Les tonnages d'apports extérieurs réceptionnés restent globalement stables par rapport aux années précédentes.

Du prétraitement en entrée de STEP, des résidus sont extraits puis évacués soit vers une décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG), soit vers l'usine d'incinération Tridel SA. La quantité de débris interceptés par les grilles en entrée de STEP atteint 559 tonnes, soit une légère diminution de 5.25% par rapport aux 590 tonnes interceptées en 2023. Pour ce qui est du sable, 244 tonnes ont été captées en 2024, en augmentation de 103.3% par rapport aux 120 tonnes de l'année précédente. Cette augmentation s'explique par un suivi accru des équipements d'extraction et de lavage des sables aux prétraitements.

Concentrations et rendements

Le suivi qualitatif des procédés d'épuration des eaux a été assuré par le laboratoire du Service de l'eau à Lutry. Durant l'année 2024, 183 échantillons d'eaux usées ont été prélevés (-48.8%), ce qui correspond à 1'532 résultats analytiques (-57.9%).

Voici les résultats moyens d'épuration exprimés en concentrations et rendements :

Concentrations		OEaux	2021	2022	2023	2024
Demande biologique en oxygène à 5 j ¹ (DBO5)	mg O ₂ /l	< 15	3.4	48.6	39.5	41.3
Demande chimique en oxygène ² (DCO)	mg O ₂ /l	< 45	49.5	112.0	84.4	102
Phosphore total (Ptot)	mg P/l	< 0.80	0.22	0.45	0.26	0.33
Matières en suspension ³ (MES)	mg/l	< 15	12.4	23.0	17	18

Rendements		OEaux	2021	2022	2023	2024
Demande biologique en oxygène à 5 j	%	> 90	80.7	61.6	59.9	71.2
Demande chimique en oxygène	%	> 85	81.1	70.0	76.4	74.5
Phosphore	%	> 80	94.0	89.5	93.0	92.0

La concentration et le rendement du phosphore total respectent largement les exigences de traitement imposées par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) grâce au

¹ Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques biodégradables

² Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques et minérales, biodégradables ou non

³ Mesure de l'ensemble des matières solides insolubles

traitement primaire renforcé (6'908 tonnes de chlorure ferrique utilisées). En revanche, les trois autres paramètres (DBO5, DCO et MES) s'avèrent non-conformes en raison de l'absence temporaire de traitement biologique, lequel est en cours de construction actuellement. Ces paramètres devraient être à nouveau conformes à fin 2025. En outre du suivi de ces paramètres par la Direction générale de l'environnement, les échantillons pris sur les rives du Parc Bourget ne relèvent aucune anomalie.

Traitement des boues d'épuration

14'355 tonnes de boues déshydratées ont été produites à Vidy (+7.45% par rapport aux 13'360 t produites en 2023). Cette augmentation s'explique par le fait qu'une partie des boues déshydratées n'ont pas été digérées suite aux pannes des brasseurs des digesteurs.

		2021	2022	2023	2024
Total des boues déshydratées	t	19'126	10'597	13'360	14'355

Incinération des boues d'épuration

Outre les boues déshydratées produites à Vidy, 13'539 tonnes de boues déshydratées digérées et non digérées ont été réceptionnées à Vidy, soit une diminution de 14.1% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par le fait que 1'216 tonnes de boues de STEP des Périmètres SADEC et VALORSA ont été déviées sur l'usine d'incinération de SAIDF, suite aux difficultés rencontrées en fin d'année à maintenir une cadence d'incinération suffisante à Vidy.

Ainsi, et tenant compte des variations des stocks, la quantité de boues incinérées à Vidy a reculé de 5.2%, passant de 28'925 tonnes en 2023 à 27'424 tonnes en 2024.

Quantités reçues, incinérées et évacuées

Le bilan de l'incinération s'établit comme suit :

		2021	2022	2023	2024
Boues extraites et déshydratées à Vidy	t	19'126	10'597	13'360	14'355
Boues d'autres STEP	t	9'875	13'145	15'768	13'539
Variation des stocks de boues	t	+806	-875	-216	-481
Litière	t	15	15	13	12
Total incinéré	t	29'822	22'882	28'925	27'424
Nombre de jours d'incinération	j	325	307	294	289
Quantité moyenne incinérée par jour	t/j	91	74.5	98.4	94.9
Gaz de combustion consommé	MWh	11'692	13'137	10'944	10'693
MWh consommés par tonne de boue	MWh	0.392	0.574	0.378	0.390

L'incinération a nécessité un apport de 0.390 MWh de gaz par tonne de boue incinérée en 2024, en légère augmentation (+3.2 %) par rapport aux 0.378 MWh utilisés l'année précédente.

Les résidus d'incinération évacués en décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG à Frauenkappelen) se répartissent comme suit :

		2021	2022	2023	2024
Sables et cendres humides	t	449	560	551	380
Cendres fines sèches	t	2'938	2'995	3'773	3'839
Boues résiduelles du lavage des fumées	t	0	0	0	7.14

Energie produite et consommée

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD). Une part de cette énergie couvre aussi les besoins internes de la STEP en eau chaude sanitaire et chauffage des processus de traitement.

Production de chaleur		2021	2022	2023	2024
Energie totale produite	MWh	17'443	19'066	18'437	19'452
Part consommée par la STEP pour ses propres besoins	MWh	1'703	6'093	4'175	5'629
	%	9.8	32	22.6	28.9
Part fournie au réseau de chauffage à distance	MWh	15'741	12'973	14'262	13'823
	%	90.2	68	77.4	71.1

L'énergie livrée par la STEP au réseau de chauffage à distance (CAD) est en légère diminution à 13'823 MWh (-3.1%) par rapport aux 14'262 MWh fournis en 2023, représentant 2.6% de l'énergie totale fournie par le CAD.

Pour ce qui est du biogaz résultant de la digestion des boues, il est épuré et mis sous pression avant d'être injecté (biométhane) dans le réseau de gaz naturel de la Ville de Lausanne pour l'usage du chauffage à distance.

Production de biométhane		2021	2022	2023	2024
Biométhane	NM ³	---	2'412'197	2'311'394	2'075'351
Pouvoir calorifique inférieur moyen	PCS	---	10.89	11.11	10.80
Mégawatheures thermiques injectés	MWh	---	26'267	25'526	22'592

L'énergie électrique consommée par la STEP pour l'ensemble de ses activités est en légère augmentation à 12'566'435 kWh (+4.2%) par rapport aux 12'059'394 kWh consommés en 2023. L'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque en toitures est en baisse à 169'115 kWh (-15.1%) par rapport aux 199'227 kWh produits en 2023.

Consommation et production d'électricité		2021	2022	2023	2024
Consommation totale	kWh	16'098'802	12'415'050	12'059'075	12'566'435
dont production solaire	kWh	246'701	258'899	199'227	169'115

Traitement des fumées

Les résultats analytiques du traitement des fumées montrent que 96.7% des moyennes horaires de CO (< ou = à $50 \text{ mg/m}^3 \times 1.2 = 60 \text{ mg/m}^3$) respectent les normes imposées par l'OPair, soit 0.3 points en-dessous des 97% exigés. Quant aux moyennes horaires de NOx (< ou = à $80 \text{ mg/m}^3 \times 1.2 = 96 \text{ mg/m}^3$), 95.8% respectent les normes, soit 1.2 points en-dessous des 97% exigés. Ces non-conformités sont dues à la variabilité de la qualité des boues et à la vétusté du four. La DGE a été systématiquement informée et a validé les dépassements.

	OPair	2021	2022	2023	2024
Nombres d'heures en <i>Incinération</i>					
		7'797 hs	7'614 hs	7'056 hs	6'931 hs
<i>Monoxyde de carbone (CO)</i>					
Nbr. de moyennes journalières > à 50 mg/m^3 selon l'art. 15.4.a)	Aucune	23 j	70 j	6 j	8 J
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : $1,2 \times 50 \text{ mg/m}^3 = 60 \text{ mg/m}^3$	> à 97%	96.1%	90.7 %	97.3%	96.7
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : $2 \times 50 \text{ mg/m}^3 = 100 \text{ mg/m}^3$	Aucune	94 hs	149 hs	94 hs	109 hs
<i>Oxydes d'azote (NOx)</i>					
Nbr. de moyennes journalières > à 80 mg/m^3 selon l'art. 15.4.a)	Aucune	1 j	70 j	3 j	16 J
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : $1,2 \times 80 \text{ mg/m}^3 = 96 \text{ mg/m}^3$	> à 97%	99.0%	91.4%	98.4%	95.8
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : $2 \times 80 \text{ mg/m}^3 = 160 \text{ mg/m}^3$	Aucune	20 hs	192 hs	15 hs	69 hs

Autres traitements

Traitement des graisses

La STEP de Vidy a réceptionné et traité 740 tonnes de graisses de restaurant, en très forte augmentation de 335% par rapport à 2023 (221 tonnes).

		2021	2022	2023	2024
Graisses de restaurants	t	92	239	221	740
Graisses d'abattoirs	t	0	0	0	0
Boissons avariées	t	3	0	3	0

Traitement des résidus de vidange des sacs de route

Cette prestation n'est plus fournie par la STEP pendant toute la durée des travaux de renouvellement des lignes de traitement.

Visites de l'exploitation

Les demandes de visite de la STEP ont légèrement baissé en 2024. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par trois guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP et de l'équipe de projet STEPact, soit 1'212 visiteurs repartis en 77 groupes, issus d'horizons très divers, notamment :

- écoles primaires / secondaires
- universités / hautes écoles / autres formations
- associations professionnelles / entreprises / diverses associations

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé de casque et chasuble pendant toute la durée de la visite.

Projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration (STEPact)

Les travaux d'extraction de palplanches, de remblayages et de gros œuvre du futur bâtiment (D) de traitement biologique des eaux usées se sont déroulés tout au long de l'année 2024. Les travaux de génie-civil ont également occupé les ouvriers pendant quelques nuits, car seuls les moments de faible débit permettent d'intervenir à proximité ou dans les canaux des eaux usées. Durant le second semestre, la centrale à béton et les deux grue-tours ont quitté le chantier, si bien qu'il ne demeurera plus que les finitions de maçonnerie à réaliser en 2025.

Le début de l'année 2024 a coïncidé avec l'arrivée sur site des équipements électromécaniques et le début de leur intégration dans le bâtiment. Les autres corps de métiers, dont les installateurs chauffage-ventilation-sanitaire et électricité, ont également œuvré tout du long de l'année afin d'y installer leurs équipements. Tous ces travaux d'installation se poursuivront en 2025.

Les travaux se sont encore déroulés dans un contexte de prix tendu ayant, pour certains, entraîné des adjudications au titre des renchérissements ordinaire ou extraordinaire.

Administrativement et durant cette même année, des appels d'offres ont été publiés, les offres reçues et évaluées, puis les marchés adjudugés pour la pose des revêtements coupe-feu, la fourniture et pose de la structure métallique du couvert de dépotage, la fourniture et pose de portes industrielles et la pose de revêtements de sol.

Des films, ainsi que des photos, sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lausanne.

Déroulement du projet

- 12.01.2024 Début du montage des équipements électromécaniques dans le bâtiment D.
- 04.03.2024 Début des travaux d'installations sanitaires dans le bâtiment D.
- 13.05.2024 Début des travaux d'installations de chauffage dans le bâtiment D.
- 16.05.2024 Début des travaux d'installations électriques dans le bâtiment D.
- 10.06.2024 Début des travaux d'installations de ventilation dans le bâtiment D.
- 21.06.2024 Repas offert par Epora SA à tous les collaborateurs engagés sur le chantier, ainsi que les collaborateurs de l'exploitation.
- 24.06.2024 Début de réception 'local par local' des travaux de gros œuvre.
- 09.07.2024 Démontage et enlèvement de la centrale à béton.
- 23.07.2024 Démontage et enlèvement d'une des deux grue-tours.
- 26.08.2024 Début de la pose des transformateurs électriques dans le bâtiment D.
- 28.08.2024 Début de la pose des ouvrages métalliques dans le bâtiment D.
- 12.09.2024 Exercice d'évacuation du chantier et de l'exploitation.
- 18.09.2024 Introduction dans le bâtiment D des surpresseurs process.
- 30.09.2024 Début de la pose des TGBT et EABT dans le bâtiment D.
- 10.10.2024 Murs de parement du bâtiment D terminés.
- 14.10.2024 Démontage et enlèvement de la seconde grue-tour.
- 06.12.2024 Fin de l'extraction des palplanches autour du bâtiment D.

Appels d'offres

Les appels d'offres suivants ont été lancés en 2024 :

- 12.01.2024 STEPact – Marché des portes et ouvrages métalliques (bâtiment D).
- 21.08.2024 BASE – Prestations d'ingénierie électrique
- 30.08.2024 STEPact – Marché des revêtements de sols (bâtiment D).

Adjudications

Le Conseil d'administration a adopté les adjudications suivantes en 2024 :

- 10.01.2024 Exploitation - Incinération des détritres et déchets de grilles à Tridel SA, 1005 Lausanne.
- 10.01.2024 Exploitation - Mise en décharge de sables, cendres sèches et humides à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.
- 10.01.2024 Exploitation - Transport de cendres humides à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.

- 10.01.2024 Exploitation - Transport de sables, de cendres sèches et de déchets de grille au Service achats et logistique Ville, Ville de Lausanne.
- 22.01.2024 STEPact -Prestations complémentaires de fourniture, montage et mise en service de l'automatisation et de la supervision des bâtiments D et E à Bouygues Prozessautomation AG, 4600 Olten.
- 23.01.2024 STEPact -Renchérissement extraordinaire de la fourniture et la pose de tableaux généraux de basse tension du bâtiment D au Consortium GFD-TE Epura 2017, 1753 Matran.
- 28.02.2024 Exploitation - Régularisation 2023 de la mise en décharge de sables, cendres sèches et humides à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.
- 28.02.2024 Exploitation - Régularisation 2023 de la fourniture de polymères pour le traitement primaire des eaux usées à Flonex AG, 4127 Birsfelden.
- 28.02.2024 Exploitation - Régularisation 2023 de la fourniture de chlorure ferrique à Kuhlmann Switzerland AG, 5332 Rekingen.
- 28.02.2024 STEPact -Renchérissement ordinaire 2022 de la fourniture, le montage et la mise en service des équipements électromécaniques des lots 2 et 4 au Consortium Suez-Techfina, F-92040 Paris La Défense.
- 28.02.2024 STEPact -Pose des revêtements coupe-feu du bâtiment D à Fire System SA, 1023 Savigny.
- 05.03.2024 BASE – Prestations d'architecture du nouveau bâtiment administratif à mad architectes sàrl, avenue de Béthusy 19, 1015 Lausanne.
- 05.03.2024 BASE – Prestations d'ingénierie civile du nouveau bâtiment administratif à Boubaker Ingénieurs-Conseils SA, chemin de la Gottrause 13, 1023 Crissier
- 03.04.2024 STEPact - Renchérissement ordinaire des honoraires 2023 du mandat d'aide au maître d'ouvrage (génie-civil) à BCCube SA, 1806 St. Léger.
- 03.04.2024 STEPact - Renchérissement ordinaire des honoraires pour 2022-2023 du mandat d'ingénierie des équipements électromécaniques à CReAL, 1001 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Renchérissement ordinaire des honoraires 2023 du mandat d'ingénierie génie-civil à Gibes, 1005 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Prestations complémentaires de fourniture du contrôle d'accès aux bâtiments de la phase 2 à Pablo Niklas + Fils SA, 1000 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Régularisation des prestations d'incinération des détritrus dans le cadre de la mise hors service de l'ancien traitement physico-chimique à Tridel SA, 1005 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Régularisation des prestations d'élimination des détritrus dans le cadre de la mise hors service de l'ancien traitement physico-chimique à Ecosor SA, 1302 Vufflens-la-Ville.
- 16.04.2024 STEPact - Régularisation des prestations de vidange des déchets de l'ancien traitement biologique à Huber Etter et Fils SA, 1608 Vuadens.

- 16.04.2024 STEPact - Régularisation des prestations d'incinération des détritres dans le cadre de la mise hors service de l'ancien traitement biologique à Tridel SA, 1005 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Démontage des luminaires défectueux, montage et raccordement des luminaires de remplacement dans les bâtiments de la phase 2 à R. Monnet et Cie SA, 1005 Lausanne.
- 16.04.2024 STEPact - Fourniture des luminaires du bâtiment D à Schröder Swiss SA, 1084 Carrouge.
- 06.05.2024 STEPact - Fourniture et pose de portes et ouvrages métalliques du bâtiment D à Joux SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.
- 06.05.2024 STEPact - Fourniture et pose d'un escalier métallique à Marti Construction SA, 1018 Lausanne.
- 30.05.2024 STEPact - Renchérissement ordinaire 2022-2023 de la fourniture, montage et mise en service de l'automatisation et de la supervision des bâtiments D et E à Bouygues Prozessautomation AG, 4600 Olten.
- 30.05.2024 LI3 - Renchérissement ordinaire des honoraires 2023 du mandat d'ingénierie des équipements électromécaniques de la nouvelle ligne d'incinération (LI3) à GIBE, 1000 Lausanne.
- 12.06.2024 LI3 – Ingénierie, fourniture, montage et mise en service des équipements électromécaniques de la nouvelle ligne d'incinération (LI3) au Consortium OTV-Vinci, F-69517 Vaulx-en-Velin.
- 26.06.2024 Exploitation - Fourniture de polymères pour le traitement des boues à Flonex AG, 4127 Birsfelden.
- 26.06.2024 STEPact - Renchérissement ordinaire 2023 de la fourniture, le montage et la mise en service des équipements électromécaniques du lot 2 au Consortium Suez-Techfina, F-92040 Paris La Défense.
- 26.06.2024 STEPact - Prestations complémentaires de la fourniture et pose de la structure métallique du couvert de dépotage de la phase 3 à Marti Construction SA, 1018 Lausanne.
- 26.06.2024 STEPact - Fourniture et pose de portes industrielles pour le bâtiment D à Rieder Systems SA, 1070 Puidoux.
- 26.06.2024 STEPact - Prestations complémentaires de fourniture et pose de faux planchers (locaux électriques) à GFD-TE Epora 2017, 1753 Matran.
- 18.09.2024 Exploitation - Régularisation des prestations de vidanges des dessableurs et fosses à boues à Liaudet Pial SA, 1020 Renens.
- 18.09.2024 Exploitation - Prestations 2024 et 2025 d'assistance à la mise en exploitation du bâtiment D au Consortium Suez-Techfina, F-92040 Paris La Défense.
- 18.09.2024 STEPact - Prestations d'établissement d'un modèle numérique du fonctionnement de la STEP à Holinger SA, 1024 Ecublens.

- 18.09.2024 STEPact - Prestations d'analyses nécessaires à la mise en service et au calage du modèle numérique en 2024 et 2025 au Service de l'eau de la Ville de Lausanne.
- 18.09.2024 STEPact -Renchérissement extraordinaire 2023 des travaux de gros-œuvre à Marti Construction SA, 1018 Lausanne.
- 18.09.2024 STEPact -Régularisation des prestations d'assistance au maître d'ouvrage pour les installations de chauffage des bâtiments de la phase 2 respectivement du bâtiment D à Weinmann Energies SA, 1040 Echallens.
- 18.09.2024 BASE – Prestations d'assistance au maître d'ouvrage pour le projet BASE à Mme N. Christe, 1007 Lausanne.
- 18.09.2024 BASE – Prestations de conseil en aménagement spatial pour le projet BASE à Catherine Bonnet WorkPlaces sàrl, 1005 Lausanne.
- 18.09.2024 BASE – Mandat de géomètre pour le projet BASE au Service du Cadastre de la Ville de Lausanne.
- 18.09.2024 BASE – Mandat d'ingénierie de la physique du bâtiment du projet BASE à Effin'Art, 1006 Lausanne.
- 26.09.2024 Renchérissement ordinaire des honoraires du mandat d'ingénierie géotechnique à Karakas & Français SA, 1010 Lausanne.
- 05.11.2024 Exploitation - Location d'une centrifugeuse mobile à Brem Ara Dienstleistung AG, 8964 Rudolfstetten.
- 05.11.2024 STEPact - Régularisation des prestations d'ingénierie génie-civil pour les phases 1 et 2 respectivement le bâtiment D à Gibes, 1005 Lausanne.
- 05.11.2024 BASE – Prestations d'ingénierie géotechnique pour le projet BASE à De Cérenville géotechnique SA, 1022 Chavannes-près-Renens.
- 05.11.2024 BASE – Prestations d'ingénierie de protection incendie pour le projet BASE à Ignis Salutem SA, 1806 St. Légier.
- 05.11.2024 BASE – Prestations d'ingénierie acoustique et vibratoire pour le projet BASE à AER acoustical engineering and research Sàrl, 1004 Lausanne.
- 05.12.2024 BASE - Prestations d'ingénierie électrique à Bréa Ingénieurs Conseils sàrl, 1312 Eclépens.
- 05.12.2024 STEPact - Pose de revêtements de sols pour le bâtiment D à Balzan Immer SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne.

Problématique de la formation de bromates par ozonation

En conception depuis 2015, la filière de traitement envisagée des micropolluants repose sur l'oxydation par ozonation et l'adsorption sur charbon actif.

L'éligibilité aux indemnités (subventions) pour les mesures servant à l'élimination des composés traces organiques (micropolluants) selon la Loi (LEaux) et l'Ordonnance (OEaux) sur la protection des eaux est conditionnée notamment à la compatibilité de l'eau usée à l'ozonation.

La recherche du bromure, une substance inoffensive pour la santé, qui par ozonation forme du bromate, une substance potentiellement dangereuse pour la santé, s'est malheureusement avérée positive dans les eaux usées arrivant à Vidy.

Désormais connue, la problématique du bromate doit être circonscrite dans la future installation, les multiples émetteurs ne pouvant être identifiés et leur émission de bromures réduite du jour au lendemain. Le dossier technico-économique d'une filière adaptée et développée par le concepteur de l'installation de traitement des micropolluants est en cours d'analyse auprès de l'Office fédérale de l'environnement en vue de l'octroi des indemnités précitées.

LI3 - Projet de renouvellement de la ligne d'incinération des boues (phase d'études)

Le projet s'est accéléré avec la décision du Conseil d'administration d'autoriser sa réalisation. Une conséquence directe de cette décision consistait à adjuger en juin l'ingénierie, la fourniture, le montage et la mise en service des équipements électromécaniques. Les études de cet adjudicateur ont aussitôt été lancées et se sont achevées en fin d'année. Les résultats de ces études constituaient autant de précieuses informations nécessaires aux autres corps de métier pour terminer leurs études de projet d'ouvrage, si bien que la demande d'autorisation de construire sera déposée en cours du second trimestre 2025.

La Société continue de s'engager au développement d'un projet permettant à terme de récupérer le phosphore à partir de cendres d'incinération. Si cette activité s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire, les études menées jusqu'à ce jour démontrent que la récupération du phosphore entraînera des coûts supplémentaires d'exploitation de la ligne d'incinération malgré la commercialisation possible en Suisse de l'acide phosphorique qui sera produite. Pour des raisons de taille critique, il est anticipé que seules une ou deux installations verront le jour en Suisse. Les statuts et règlements d'organisation d'une société anonyme à créer, à laquelle Epura SA participerait, et qui serait chargée de réaliser et exploiter une telle installation hors du site de Vidy, étaient en préparation durant le second semestre de l'année.

BASE - Projet d'un nouveau bâtiment administratif (phase d'études)

Les collaborateurs du Service de l'eau, répartis sur onze sites, ont une mission commune de gestion de la production d'eau potable et de son réseau ainsi que de celle de la collecte, de l'évacuation et d'assainissement des eaux pluviales et usées. Leur éloignement géographique est un frein à la bonne cohésion du service et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

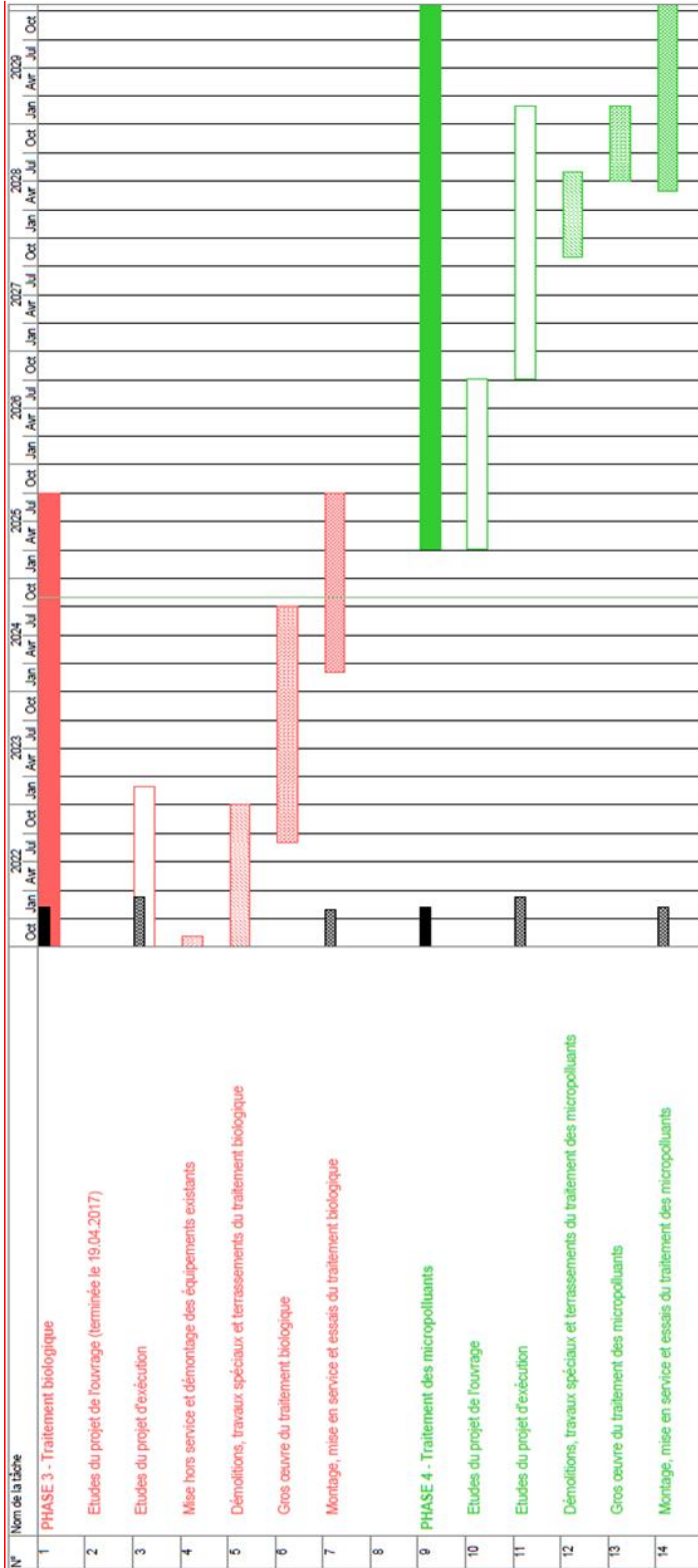
Le Service de l'eau vise donc à regrouper ses activités dans un bâtiment à construire sur la parcelle dont Epura SA est superficière. Il est prévu qu'Epura SA loue ce bâtiment au Service de l'eau.

Fruit d'un concours d'architecture et d'ingénierie génie-civil visant la rénovation du bâtiment administratif actuel et la construction d'un nouveau bâtiment administratif, un projet lauréat a été désigné au cours du premier trimestre de l'année. Le lauréat s'est aussitôt mis à l'étude de son avant-projet avec le soutien d'autres ingénieurs. Cet avant-projet sera achevé en début d'année 2025. Les collaborateurs du Service de l'eau se sont regroupés en représentants des futurs usagers pour transmettre les besoins à l'équipe de projet.

STEPact - Planification des travaux



Les travaux de montage des équipements et installations se poursuivra durant le premier semestre 2025, si bien que la réception du bâtiment et la mise en service des installations sont attendues dès le début du second semestre 2025. La mise en service des installations occupera le solde de l'année 2025.



Plannings initial et actualisé à fin octobre 2024